

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

MODIFICATIONS IMPORTANTES aux règlements des Fonds Municipaux de Chômage

Le développement de la crise de chômage dans notre pays a obligé le gouvernement à apporter quelques modifications aux règlements des fonds municipaux de chômage.

Deux décrets parus au *Journal officiel* les 11 et 12 mars ont apporté quelques améliorations au régime si imparfait qui régit ces institutions.

Nous nous contenterons de signaler ici les deux plus importantes.

Jusqu'à présent, seules les communes d'au moins 5.000 habitants avaient le droit de constituer un fonds de chômage pouvant prétendre aux subventions de l'Etat.

Ainsi le chômeur ayant la malchance d'habiter une commune peu peuplée se trouvait privé de l'aide accordée aux chômeurs des villes.

L'un des décrets dont il est parlé plus haut, annule cette disposition.

Désormais donc, toute commune, quel que soit le nombre de ses habitants, peut constituer un fonds de chômage et, si celui-ci a été approuvé, recevoir des subventions de l'Etat.

Nous ne saurions donc trop attirer l'attention de nos camarades chômeurs des petites communes sur cette nouvelle disposition et les engager à saisir de la question leur Municipalité respective.

C'est tout de suite qu'ils doivent se mettre à l'œuvre. Constituer un fonds de chômage et le faire approuver ne se fait pas du jour au lendemain, car il faut passer par la filière administrative. Il y aura donc suffisamment de temps perdu : c'est tout de suite qu'il faut agir.

**

La deuxième modification n'est pas moins importante. Qu'en juge :

Jusqu'à présent, seuls les *chômeurs complets* pouvaient recevoir des secours d'un fonds de chômage. Le *chômage partiel*, même important, n'était pas indemnisé.

Le décret du 10 mars vient de changer cela. Voici d'ailleurs le texte de l'article.

Article premier. — Le Ministre du Travail peut admettre au bénéfice des subventions de l'Etat les caisses créées par les départements, les communes, les associations professionnelles d'employeurs ou d'employés, ou les sociétés de secours mutuels, en vue de venir en aide aux salariés qui, tout en continuant à être occupés par leur employeur, sont employés par celui-ci moins de 4 jours par semaine par suite de manque de travail.

Ces quelques modifications n'ont pu être obtenues que grâce à l'action des organisations ouvrières. Si satisfaisantes qu'elles soient, elles sont nettement insuffisantes et les organisations devront continuer dans cette voie jusqu'à ce que le secours aux chômeurs perde son caractère humiliant d'assistance et soit attribué sous une véritable forme d'assurances. Mais cela c'est le but lointain. Pour le moment il s'agit de parer au plus pressé, d'agir pour que soient apportées aux institutions actuelles les améliorations indispensables et de les porter ensuite à la connaissance des intéressés pour qu'ils soient à même d'en bénéficier.

C'est ce que nous avons voulu faire aujourd'hui.

Edmond PONARD.

CAISSE DE CHOMAGE

Ainsi que nous l'avons fait connaître à diverses reprises, nous rappelons à nos camarades, qu'après une suspension de trois mois, la Caisse de chômage de la Fédération de la Bijouterie recommencera à fonctionner le 1^{er} avril. La durée des secours est de 20 jours pour le 1^{er} semestre.

Comme par le passé, les chômeurs désirant bénéficier des secours de chômage doivent se faire inscrire au siège de leur organisation et faire part de tous les changements intervenant dans leur situation de travail.

Seuls auront droit aux secours les adhérents à jour de leurs cotisations.

Cet avis intéresse les adhérents des Syndicats de Saint-Claude, Thoiry, Taninges et Nemours.

E. PONARD.

La Réglementation de la Production

Nous empruntons à l'industrie belge du Diamant le document suivant qui prouve que les sanctions prévues contre ceux qui ne respectent pas les décisions prises n'étaient pas une vaine menace :

Chacune des bourses affiliées à la Fédération a désigné ses délégués pour siéger dans le Conseil de « discipline ». Depuis le commencement de la limitation de la production, des séances ont régulièrement lieu, trois fois par semaine, en général, au local de la Fédération. C'est là que les transgressions sont examinées, que les témoins et accusés sont entendus, et que les sanctions sont prononcées.

Voici la composition de ce Conseil de discipline :

Diamantclub van Antwerpen : MM. Van Eeckhoven, Delien et A. Klein.

Suppléants : MM. Goldwasser, Siva et Van Elsen.

Beurs voor den Diamanthandel : MM. Finkelstein, Verschueren et Ginsburg.

Suppléant : M. Mertens.

Antwerpse Diamantkring : MM. Janssens, Maringer, et Lerner.

Suppléants : MM. Grünblatt, Ehrenfeld et Deutcher.

Vrije Diamanthandel : MM. Binders, Neefs et Nebenzahl.

On doit hautement apprécier les sacrifices de temps que ces messieurs s'imposent pour la bonne réussite de la réglementation de la production et la façon correcte et énergique dont ils s'acquittent de leur tâche difficile.

Tout le monde sera d'accord avec nous, en ceci, sauf, bien entendu, les transgresseurs, appelés devant ce Conseil pour s'expliquer et contre lesquels des sanctions méritées sont prononcées. Dans les différentes bourses on a publié les noms des personnes suivantes, qui n'ont pas respecté la réglementation de la production, et qui furent exclues des bourses diamantaires.

Personnes exclues par la « Fédération des Bourses belges pour le commerce diamantaire » :

Schimmel Max, rue Oedenkoven, 62, Anvers; Van Dyck F., rue Manebrug, 43, Deurne-Sud ; Benoy, avenue Van Cortbeemde, 16, Deurne-Nord ; Schellékens P., chaussée de Lierre, Emblehem ; Van den Bosch, plaine Kruger, 21, Borgerhout ; Defosse, chaussée St-Bernard, 100, Hoboken ; De Bruyn J.-A., rue de la Famille, 43, Anvers ; Gyselinckx E., Hemixem ; Peeters Frans, éhaussée de Heren-

thout ; De Tournay Victor, rue St-Willebrord, 28, Anvers ; Drukker S. A., Amsterdam ; Schatz A., avenue Kersbeek, 209, Forest-Bruxelles ; Wanderer Ch., courte rue du Vanneau, 10, Anvers ; Szulwas J., courte rue du Vanneau, 2, Anvers.

En plus on a affiché la liste des transgresseurs de l'Afrique du Sud, à savoir :

Vermey, Johannesburg ; Rozelaer's Diamond Cutting Works, Afrique du Sud, comprenant : Rozelaer et C°, Amsterdam, Rozelaer A. et J., Amsterdam, Rozelaer Bros., Londres, Rozelaer Jac., Paris ; Rosenstrauß Bros., Anvers ; Messias, Johannesburg.

On a en outre affiché dans les différentes bourses, à titre de rappel pour les membres, l'avis suivant :

La direction prévient une nouvelle fois, les membres qu'il est sévèrement défendu d'entrer directement ou indirectement en relation ou d'entretenir des relations, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger, avec quiconque ne respecte pas les mesures de la limitation de la production.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude et ses sections. — La situation est peu différente de celle décrite dans le dernier bulletin.

Sont ouvertes : les Coopératives *Adamas* et *Le Diamant* ; les maisons Juhani, Dalloz, Bénier, Favier et Dalloz frères. Quelques ouvriers travaillent encore chez Rey-Lançon. Quelques petites maisons de moindre importance travaillent par intermittence. Partout la production est limitée à 50 %.

Chassal. — Les camarades de la section sont informés que notre camarade Clovis Morand, ayant quitté le métier, Eugène Michaud le remplace comme collecteur.

A Thoiry, Taninges, Lyon, Nemours et Fellestin la situation est inchangée et le chômage à peu près complet.

Paris — 20 à 25 ouvriers sont occupés pour l'ensemble de la place et travaillent 24 heures par semaine.

Cotisation au Rayon de Soleil. — Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 27 Octobre 1930, la Commission du Rayon de Soleil prie les camarades qui ont provisoirement changé de métier de bien vouloir acquitter leur cotisation mensuelle de 1 franc au Rayon de Soleil, s'ils veulent conserver leur droit aux secours de l'œuvre.

Pour éviter tout dérangement, la somme de 6 francs sera perçue à la fin de chaque trimestre.

Pour la Commission du Rayon de Soleil :

Le Secrétaire,

Le Trésorier,

M. BALLON.

A. LE BON.

Commission des Fêtes. — Cette Commission est ainsi composée pour 1931 : T. Garaudeau, Brely, Van Wyk et Francis Geffroy.

BELGIQUE

Le nombre des ouvriers occupés pendant les périodes de travail est un plus élevé que précédemment. C'est là un premier résultat tangible des mesures de restriction.

Celles-ci sont toujours bien respectées et la deuxième période de fermeture a été un succès aussi complet que la première. Le travail a repris le 16 Mars et se terminera le 28. Du 29 Mars au 12 Avril les ateliers seront fermés.

— Nous lisons dans *La Métropole* du 21 Mars :

* MM. Somers, Van Santvoort, Bries, Van Berckelaer se sont rendus au gouvernement provincial, et là, au nom des dockers, *des diamantaires*, des métallurgistes, des ouvriers du bâtiment, ils ont remis au baron Holvoet, gouverneur, une lettre par laquelle ils demandent au ministère Jasper que les grands travaux soient exécutés, afin de procurer du travail aux chômeurs ».

**

HOLLANDE

A la lecture des statistiques on se rendra compte que si le chômage a diminué quelque peu au cours de ces dernières semaines, il demeure néanmoins très important, surtout si l'on ne perd pas de vue que les ouvriers occupés ne travaillent qu'une semaine sur deux.

**

ALLEMAGNE

La réglementation de la production est appliquée par tous d'une façon correcte. À titre documentaire, nous donnons le texte de la circulaire qui fut adressée à tous les patrons et à tous les ouvriers allemands :

A tous les entrepreneurs et à tous les ouvriers de l'industrie diamantaire.

Notre existence est menacée. Des mesures extraordinaires s'imposent pour que la confiance se rétablisse. Avant tout il faudra endiguer la surproduction.

A cette fin la Commission Internationale a décidé de limiter la production normale à 50 %. En vue de l'application de cette décision une Commission de contrôle a été installée dans chaque pays.

A Hanau la Commission de compose de deux patrons et de deux ouvriers. Cette Commission ayant la confiance de tous les intéressés de la place, vient de prendre les mesures suivantes afin de garantir une application correcte des décisions générales :

Il est permis de travailler pendant la quinzaine commençant le 16 Février 1931. Après cette quinzaine l'industrie sera arrêtée pour quinze jours. La durée du travail pendant les journées ouvrables est fixée comme il est dit ici :

De 8 heures à midi pour la matinée.

De 1 à 5 heures pour l'après-midi.

En dehors de ces heures tout travail dans notre métier est strictement défendu. L'industrie à domicile est tenue de respecter ces dispositions.

Les usines devront subir le contrôle de la Commission. Tous ceux qui ne respecteraient pas les décisions prises courront les risques de ne plus pouvoir disposer de marchandises.

Nous faisons un appel à tous les intéressés pour qu'ils nous aident dans notre tâche, puisque nous avons à défendre notre existence.

La Commission de Contrôle :

Pour les patrons,

N. FIX, A. SCHAFFRATH.

Pour les ouvriers,

P. DASSBACH, C. ELLER.

UNION NATIONALE

des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

Situation Financière du RAYON DE SOLEIL

Compte financier du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 1930

| RECETTES | |
|----------------------------------|------------------|
| Cotisations perçues | 1.789 » |
| Dons divers | 613 95 |
| Vente de stèles | 415 25 |
| Intérêts de l'argent placé | 9.002 50 |
| Total des Recettes | <u>11.820 70</u> |

| DÉPENSES | |
|---|------------------|
| Indemnités aux malades | 30.747 05 |
| Frais du précédent contrôle | 50 » |
| Frais divers : Correspondance, nettoyage du Bureau, fournitures diverses, etc. | 324 70 |
| Total des Dépenses | <u>31.121 75</u> |
| Excédent de dépenses | <u>19.301 05</u> |

Situation financière du R. S. au 31 Décembre 1930

| | |
|--|-------------------|
| Au 30 Juin 1930, l'avoir du R. S. était de | 272.572 15 |
| Déficit de l'exercice | 19.301 05 |
| AVOIR du R. S. au 31/12/30. | <u>253.571 10</u> |

SITUATION DES CAPITAUX

| | |
|--|-------------------|
| Un bon à terme Banque des Coop. de France. Echéance: 15 avril 1934 | 15.000 » |
| Un bon à terme Banque des Coop. de France. Echéance: 30/9/34 | 50.000 » |
| Un bon à terme Banque des Coop. de France. Echéance: 30/6/35 | 25.000 » |
| En compte-courant à <i>La Franelle</i> , St-Claude | 159.188 82 |
| En Caisse (y compris chèque postal) | 4.082 25 |
| Total de l'avoir | <u>253.271 07</u> |

Le Secrétaire, E. PONARD.

Note du Secrétaire. — Le déficit de l'exercice est dû à diverses causes : Au chapitre recettes : Cotisations : 1.789 fr. de cotisations contre 3.678 le précédent exercice et 5.148 fr. pour le 2^e semestre 1929. Cela tient à ce que certains syndicats, gênés par la crise, soit dans leur trésorerie, soit dans leur administration, sont en retard dans le paiement de leurs cotisations. C'est le cas notamment de Saint-Claude qui doit toutes les cotisations de 1930 et de Paris qui doit le 2^e semestre 1930. Ces rentrées s'effectueront vraisemblablement au cours du prochain exercice.

Dons divers et vente de stèles. — En baisse sensible en raison de la crise de chômage. — *Poudre noire.* — Pas d'épuration de poudre noire au cours de cet exercice. Un résultat est attendu prochainement. Mais pour les exercices à venir, il y a lieu de prévoir un gros déchet en raison du chômage prolongé et de la baisse importante du prix du boîtier.

Chapitre dépenses. — Le montant des indemnités payées aux malades s'est élevé à 30.747 fr. contre 22.226 fr. pour le précédent exercice et 33.327 fr. pour le 2^e semestre 1929. En raison de la baisse probable de nos recettes pour les raisons signalées ci-dessus, il y aura lieu d'examiner si les dépenses du Rayon de Soleil peuvent être maintenues au chiffre actuel ou si des économies doivent être recherchées dans la diminution soit du taux, soit de la durée des secours.

E. P.

Rapport de la Commission de Contrôle

La Commission de contrôle, réunie le 25 mars, reconnaît l'exactitude des comptes et la bonne tenue des livres.

En présence du déficit du Rayon de Soleil elle donne mandat au Permanent, au cas où ce déficit persisterait, de saisir le Comité en temps utile pour qu'il prenne telles mesures que pourrait comporter la situation.

Les Contrôleurs :

Emile TOURNIER, Eugène RODRIQUE,
du Syndicat de Saint-Claude.
Robert GREEN, du Syndicat de Paris

STATISTIQUE des Syndiqués, des non-Syndiqués et des Chômeurs

| AMSTERDAM | Ouvriers occupés | Chômeurs |
|---------------------------------------|------------------|----------|
| Du 23 février au 1 ^{er} mars | 1.739 | 3.937 |
| Du 2 au 8 mars..... | ateliers fermés. | |
| Du 9 au 15 — | 2.019 | 3.679 |
| Du 16 au 22 — | ateliers fermés. | |

ANVERS : Du 2 au 15 mars, les fabriques ont été fermées.

Elles ont été ouvertes du 16 au 30 mars.

Voici les chiffres pour la semaine du 16 au 22 mars :

Syndiqués : 13.549 ; Ouvriers occupés : 5.517 ; Chômeurs secourus : 4.523 ; Malades : 311 ; Chômeurs non secourus travaillant provisoirement dans un autre métier : 3.198.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Après diverses fluctuations, les valeurs diamantifères se retrouvent fin mars à peu près à leur cours de fin février.

Le 26 mars, De Beers est à 683 contre 690 le 27 février. Le cours le plus bas du mois fut enregistré le 11 avec 645.

La Jagersfontein vaut 169 le 26 mars contre 161 le 27 février.

Le Conseil d'administration de la New-Jagersfontein vient de décider que, en raison de la dépression actuelle du marché des diamants, aucun dividende ne sera déclaré pour l'exercice prenant fin le 30 mars 1931. L'an dernier il avait été distribué 10 %.

**

Pour ce qui est du marché, nous pourrions reprendre mot pour mot notre communiqué du mois dernier.

Demande à peine améliorée pour l'Europe ; stationnaire pour l'Amérique. Volume d'affaires restreint, mais prix ayant tendance à l'amélioration. Confiance peu à peu renaisante ; ambiance meilleure, mais presque pas de changement dans la situation du marché du travail.

La situation économique mondiale ne permet malheureusement pas d'espérer une prompte reprise. En Europe, dans deux grands pays, Allemagne et Angleterre, la situation économique demeure terrible. Elle s'aggrave en France et en Belgique. En Amérique, il paraît que certains indices font présager que ce pays sort peu à peu de la crise : mais ce retour à la santé ne s'accomplira pas avant de longs mois et c'est seulement à ce moment-là qu'on peut espérer voir l'Amérique reprendre ses achats normaux. L'accord anglo-hindou avait fait espérer la réouverture du marché des Indes, mais les troubles qui viennent d'éclater à nouveau font craindre que tout ne soit remis en question.

Retenant notre conclusion du mois dernier, nous ne pouvons que répéter : la convalescence sera longue.

E. P.

BRUITS & NOUVELLES

DE BEERS. — Le Conseil a publié le 22 Mars le communiqué suivant :

« En conformité du programme exposé par le président à l'assemblée annuelle du 15 décembre dernier, la Compagnie a décidé de prendre d'importantes participations dans la New Jagersfontein, la Consolidated Diamond of South West Africa et la Cape Coast Exploration. Elles seront cédées par l'Anglo American Corporation of South Africa et par MM. Barnato frères.

« Il a été décidé de ne pas procéder à une augmentation du capital, mais de s'assurer les fonds nécessaires à l'acquisition des participations en question par une émission d'obligations.

« En conséquence, il sera créé pour 2 millions 1/2 de liv. st. d'obligations 5 1/2 0/0 amortissables en vingt-cinq ans qui pourront être remboursées à 102 1/2 0/0 dans un délai de trois ans. Il sera émis, pour commencer, 2.414.705 liv. st. de ces obligations. Un fonds spécial d'amortissement sera constitué. Il n'y aura pas de souscription publique ; les titres en question seront pris au pair par l'Anglo American Corporation et MM. Barnato frères. Une communication détaillée sera publiée ultérieurement. »

Commentant le communiqué ci-dessus, le *Financial Times* ajoute : « La De Beers contrôle déjà la Premier Diamond. Elle va devenir un trust d'exploitations diamantifères dont la prépondérance sera plus grande encore qu'auparavant et se trouvera ainsi mieux en mesure de bénéficier de toute reprise d'activité dans le commerce du diamant dès le retour d'une grande prospérité aux Etats-Unis. »

L'Information, 22 mars.

**

DANS L'INDUSTRIE DIAMANTAIRES. — Afin de se mettre au courant du point de vue des intéressés européens dans l'industrie diamantaire au sujet des négociations en cours avec l'Afrique du Sud, Sir Ernest Oppenheimer a rencontré, à Bruxelles, quelques représentants de la Commission internationale de l'industrie et du commerce diamantaires et de l'Alliance universelle des ouvriers diamantaires, dans une réunion qui avait un caractère d'information.

Y assistaient entre autres, MM. H. Dresden et Asscher pour Amsterdam, Is. Lipschutz et Vigevano pour Anvers et Van Berckelaer et Polak pour l'Alliance ouvrière.

La Métropole, 24 mars.

Chez nos camarades Allemands

Pour le moment les centres allemands appellent toute notre attention.

L'A. U. D. y compte environ cent mille membres. Un nombre d'ouvriers encore plus grand y vit en dehors de son influence, dont la plupart sont occupés dans l'industrie à domicile.

A en croire certains patrons, l'Allemagne nous chiperait tout notre travail. Même les patrons belges, responsables de la situation en Campine où ils ont appris le métier à des milliers de clandestins, chantent cette chanson à tue tête. On sait bien pourquoi : c'est pour faire avaler plus gentiment une petite diminution de salaire de rien du tout.

Mais en vérité on n'a pas le droit de se plaindre si profondément dans les milieux patronaux belge et hollandais de l'industrie à domicile allemande, car cette industrie à domicile doit la vie à des patrons hollandais et belges, et n'oubliions pas que ceux qui poussent les ouvriers vers le travail à domicile sont toujours les mêmes, aussi bien là-bas qu'ici : les petits vicaires politiques.

Grâce à l'intervention de l'A. U. D. des pourparlers se sont engagés entre des délégués de la Commission Internationale (des patrons) et les dirigeants des divers centres allemands. En attendant autre chose ces conférences ont eu des résultats provisoires marquants.

Nous voulons aujourd'hui permettre à nos membres de jeter un coup d'œil sur l'organisation qui se charge des intérêts de leurs propres camarades, les diamantaires allemands afin qu'ils en aient une notion nette et claire. Le moment est bien choisi pour cela. Ne faut-il pas toujours évaluer les résultats probables de certains efforts selon la force des organisations qui sont en cause !

**

En Allemagne le *Metallarbeiterverband* (1) comprend aussi les ouvriers sur métaux précieux, les joailliers, les ciseleurs et autres. C'est ainsi que l'on a pris les ouvriers diamantaires. Les ouvriers diamantaires et l'A. U. D. ont pu s'en féliciter à diverses reprises, ne fut ce que pour la compétence, le sérieux et la bonne foi qui inspirèrent les dirigeants dans les circonstances les plus pénibles.

Dans l'Exécutif Central du *Metallarbeiterverband* c'est Carl Schott, un des deux trésoriers, qui dirige la section des diamantaires. Il a sous sa direction Bernard, le dirigeant régional de Francfort et environs (les centres diamantaires allemands se trouvant dans cette région) et Rehbein et Everling, deux dirigeants de district (de Hanau et de Idar-Oberstein). Ceux-ci sont secondés par des dirigeants choisis parmi les propagandistes locaux.

Dans cette organisation gigantesque, il faut bien le reconnaître, la direction est conçue systématiquement. Trois degrés y caractérisent la hiérarchie syndicale : l'exécutif central, les directions régionales, les directions de district.

Et voici quelques données intéressantes se rapportant au *Metallarbeiterverband* :

Il fut fondé en 1891. A la fin de l'année de fondation l'effectif se chiffrait à 23.205. En 1900 on enregistra le cent milième membre. Le nombre d'affiliés le plus élevé pour la période d'avant-guerre échoit à l'année 1912 : 561.547 membres. A la fin de 1930 l'effectif était de 940.500 membres.

La cotisation pour les membres masculins (ayant plus de 20 ans) est de Marks 1,30 par semaine, y compris l'allocation en cas d'invalide. Pour les membres de 18 à 20 ans la cotisation est de 1 Mk. ; les ouvriers non qualifiés de 16 à 20 ans paient 70 pfennings. Si la Direction l'approuve une cotisation spéciale locale peut-être perçue en surplus. 494 sections, comptant 850.000 membres ont fait appel à ce droit.

(A suivre).

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours du mois

| | |
|--|---------------|
| Anonyme, Saint-Claude..... | 5 " |
| Marius Arbez, Lavans-les-St-Claude.. | 30 " |
| A. M. | 3 40 |
| Emile Verpillat, Chassal | 2 50 |
| Alix Bondierlange, Saint-Claude | 10 " |
| Aimée Mathey, Lons-le-Saunier | 1 50 |
| Louis Berthon, Avignon | 13 50 |
| Total | 65 90 |
| Listes précédentes..... | 138 40 |
| Total à ce jour (depuis le début de l'année)... | 204 30 |

Merci à tous ces généreux donateurs.

(1) Fédération des ouvriers sur métaux.

CAMARADES,

Ne jetez pas l'« Ouvrier Diamantaire ».
Faites-le lire aux non-syndiqués.

Imprimerie de la Maison du Peuple

12, Rue de la Poyat, St-CLAUDE (Jura)

Spécialité d'Imprimés commerciaux et Administratifs

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint Claude



R. C. St-Claude 1.961

Le Gérant, Edmond PONARD

**TOUT ce qui concerne...
l'Outilage pour Diamantaires**

André CURTIL6, Boulevard Emile-Zola
Grand-Plan, SAINT-CLAUDE**TRAVAIL SOIGNÉ**

Tous nos pivots de meules sont en acier trempé et rectifié

UNE NOUVEAUTÉ :**Notre PINCE MÉTALLIQUE (Tenaille)**

(Modèle déposé)

par son assise parfaite, sa douceur à la meule, se recommande à tous les amateurs de beau travail

PLAQUETTES ACIER, Rabotées
assurant à la pince une assise impeccable**En vente à la Permanence****LA TABLE DE CLASSEMENT**

qui permet de connaitre sur le champ la série d'une quelconque partie de pierres

LA TABLE DE CLASSEMENT doit être entre les mains de tous les diamantaires.

Au patron, elle évite des calculs longs et fastidieux et des erreurs toujours ennuyeuses.

A l'ouvrier, elle permet de contrôler sans aucune difficulté la série et, partant, le prix de ses pierres.

| | |
|-------------|-----------------------------|
| PRIX | A la Permanence... 5 francs |
| | Par la Poste..... 5 fr. 25 |

MÉCANIQUE GÉNÉRALE**Spécialité d'Outilage pour Diamantaires et Lapidaires**

Rôdeuses, Meules, Pilons Chaufferettes gaz ou essence, etc.

TRAVAIL SOIGNÉ**Jean DEFUGÈRES**

Rue Gagneur (Sur les Étapes)

SAINT-CLAUDE (JURA)

Les Dops L. MARCHANDEAU
sont en vente à la Permanence

Essayez-les...

Il ne vous en coûtera pas un sou.

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !**LOUPES**

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS à grossissements spéciaux

CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient les pierres comme un roc.

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

Les véritables ciments gris et jaunes, marque DAVIDS, sont en vente à St-Claude chez

M. L. DUBIEF, 14, Rue de la Poyat

M. Clovis PERRIER, Place de l'Abbaye

DIAMANTAIRES !

Pour tout ce qui concerne votre outillage en coquilles mécaniques, griffes, montage de meules, pilons, etc.. adressez-vous à

M. Louis BERTHONMécanicien-Ajouteur
à AVIGNON, par SAINT-CLAUDE

De la valeur de votre outillage dépend votre production !..

En vente à la Permanence du Syndicat

C. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

ANVERS

Spécialiste pour tous Outilages concernant le métier diamantaire

MACHINES A SCIER & A BRUTERScies pour Machines à scier
Dops mécaniques et Dops « Idéal »
Fil de cuivre rouge pour Dops

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires, achetez chez

Isidore STIJSELFournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'Exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce et de l'Industrie, Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration 1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales des Bijoutiers Négociants et Organisations Ouvrières Fondateur des Ecoles Professionnelles de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale